

Échos grandmontains

Grandmontine news

Bulletin de l'A.S.E.G 2004



Grange du Coudier Ambazac 87

Bulletin N° 14

Association pour la sauvegarde de l'église grandmontaine de Rauzet

Sommaire

Avant-propos	p. 2
Fouilles de Rauzet. Campagnes 2002 et 2003	p. 3
The campaign of excavation summer 2003	p. 4
Notes	p. 6
Carte et Plan	p. 7
À la recherche des celles grandmontaines « perdues... de vue »	p. 9
Acte concernant A. Forestas, habitant du « prieuré » de Rauzet	p. 16
Commentaire	p. 18
Note sur la grange du Coudier, commune d'Ambazac	p. 19
Disputes à Châteauneuf	p. 22
Abstracts	p. 23
Bibliographie pour le Coudier	p. 24
Pour en savoir plus	p. 24

Avant-propos. Juin-2004

Site : <http://limousin-grandmont.com/cariboost1/>

1 La nouvelle tranche de 1 200 000 F soit 182 938.82 €

Première phase : 64 000 euros TTC

Des discussions, mises au point et montages de dossiers ont eu lieu tout au long de l'année avec Philippe Villeneuve, architecte en chef, la DRAC, la région Poitou Charente et le département

Participations : Direction des affaires Culturelles : 22 400 € soit 35 % du montant

Conseil Régional :	9 600 €
--------------------	---------

Conseil Général :	16 000 €
-------------------	----------

ASEG :	16 000 €
--------	----------

Début des travaux : septembre 2004 ; durée 6 mois.

2 Animations

L'ASEG remercie les bénévoles qui ont organisé et animé le repas à Combiers en novembre.

L'ASEG est inscrite dans l'annuaire des Associations de la Charente et du Poitou Charente.

Lors des conférences, M. Larigauderie a présenté Rauzet et les projets en cours au Centre de Recherches Historiques et Archéologiques Médiévales de l'Université de Limoges, aux Sociétés Historiques du Limousin, de la Charente, à la journée de Montboyer. Les sites grandmontains de Charente ont été inscrits à l'inventaire du P.C.R., programme collectif de recherche de l'université de Poitiers.

Carole Hutchison et Kate Douglas poursuivent l'accueil d'étudiants à qui elles font découvrir Rauzet et Grandmont. À noter le travail des élèves anglais et les conférences pour les étudiants américains. Elles assurent aussi l'entretien et le débroussaillage du site et l'accueil des visiteurs.

Les Échos Grandmontains représentent un gros travail. Nous les publions grâce aux subventions de la mairie et du Conseil Général. Nous remercions particulièrement la commune de Combiers et son maire de l'aide qu'ils nous apportent.

Jacques Combeau s'était chargé du nouveau dossier à remettre au Pèlerin Magazine.

3 Journées du Patrimoine. Assemblée générale

L'association participera comme les années passées aux **Journées du Patrimoine** les 18 et 19 septembre 2003. Deux animations sont prévues : conférence et photos dans le cadre du thème scientifique, et concours de « Conkers ». L'**assemblée générale** de l'Association de Sauvegarde de l'Église Grandmontaine de Rauzet aura lieu le 25 septembre à partir de 14 h 30.

ASEG Rauzet, 16320 Combiers.

Fouilles de Rauzet. Campagnes 2002 et 2003

Carole Hutchison.

2002. La campagne de fouilles de 2002 concernait le côté Nord de l'église avec pour objectif de découvrir des preuves de l'existence d'un portique qui aurait recouvert l'entrée principale de l'église.

Au début de la campagne et avant même que toute la zone soit entièrement décapée, une grosse colonne a été découverte immédiatement à l'est du portail.

C'est un fût monolithe entier dont la base est formée d'un tore, d'une scotie et d'une doucine inverse, sur piédestal très bas.

À 3,76 m du mur de l'église, a été découverte une structure composée de trois gros blocs de pierre carrés. La première, au centre, possède un chanfrein vertical aux quatre angles indiquant que les quatre côtés devaient être visibles. De chaque côté, se trouvent deux autres blocs, mais seuls les deux angles intérieurs sont chanfreinés, tandis que les angles extérieurs sont parfaitement droits. Lors de sa découverte, la base semblait faire partie d'une entrée avec des murs bahuts se poursuivant de chaque côté. Une double porte aurait pu, semble-t-il, se trouver juste devant le portail de l'église. On ne peut pas affirmer avec certitude que la colonne, qui était enterrée à proximité, se dressait à l'origine, sur la partie centrale et que les petits blocs chanfreinés aux angles internes seulement, étaient destinés à soutenir les colonnes géminées engagées correspondantes.

2003. Quatre sondages indépendants ont été effectués.

Le premier a concerné la zone située au nord de la nef de l'église. Deux campagnes de construction au moins s'y sont succédées. La campagne de 2002, de la partie ouest de cette zone a révélé une quantité considérable de tuiles portant des traces de feu. De telles tuiles en quantité moindre, mais néanmoins significative ont été trouvées à l'est. Il semblerait donc qu'un incendie ait pu entraîner la reconstruction de la structure accolée au mur nord de l'église. Le deuxième a poursuivi le sondage effectué l'an passé, à l'extérieur de l'église, dans la zone de l'entrée des fidèles. Ces fouilles avaient révélé une entrée double dans le portique particulièrement imposante, avec une assise entre les deux seuils. Une grande colonne retrouvée à proximité aurait pu être placée sur cette assise. La poursuite du sondage cette année au-delà de l'extension du portique a révélé un drain qui pouvait servir à recueillir l'eau de pluie tombant du toit du portique. C'est une structure fruste réalisée avec des éclats de silex (rognon). Par comparaison avec les drains soignés trouvés ailleurs, on peut conclure que ce drain est post monastique.

De façon concomitante, nous avons réalisé un troisième sondage, sous la direction d'un anthropologue dans le passage au sud de l'église. Des fouilles de ce passage au prieuré grandmontain de Pinel avaient révélé plusieurs sépultures et un pourrissoir. Nous avons toujours voulu vérifier si le passage à Rauzet avait été utilisé pour des inhumations. Trois sépultures ont été trouvées. Le quatrième sondage a été mené dans la salle du chapitre, le long du mur du passage ci-dessus. À l'époque de la ferme, une fosse à purin, couverte d'une dalle en ciment a été creusée dans cette zone. Nous avons découvert avec plaisir que la fosse était plus petite que prévu, et que les restes de la salle capitulaire étaient en partie identifiables. Il sera donc possible de poursuivre la recherche pour établir la forme architecturale de cette salle. Le reste du temps disponible a été employé à dégager une trouvaille inattendue : une énorme pierre tombale, gravée d'une croix inhabituelle. C'est un mystère, car visiblement cette dalle n'est pas en place. Comme une autre pierre tombale de Rauzet, elle a été enlevée de la sépulture qu'elle recouvrait.

The campaign of excavation summer 2003

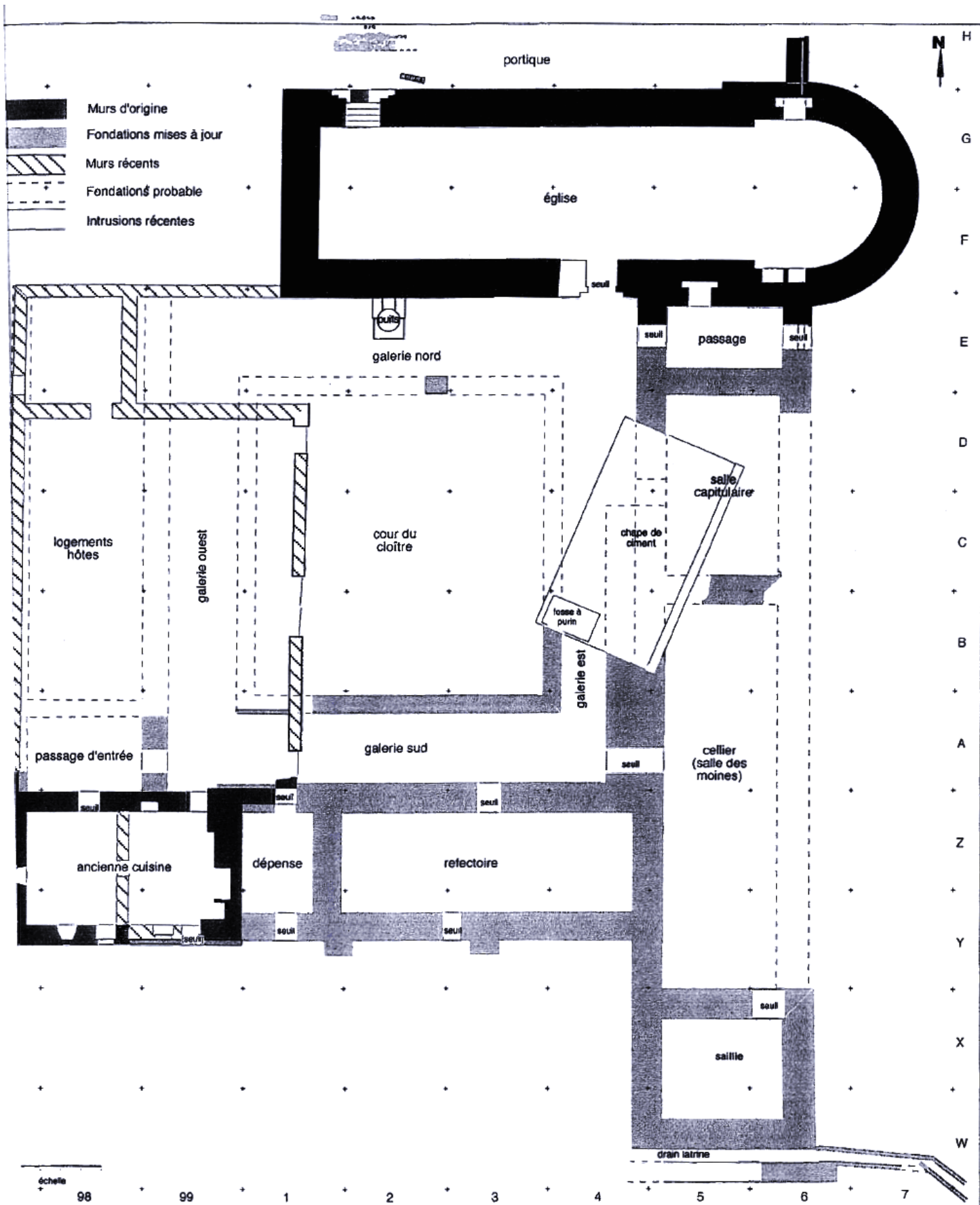
Carole Hutchison.

This involved investigation in four separate sectors of the site. The first, concentrated on the area to the north of the church apse and revealed evidence that at least two campaigns of building work had occurred within the area. During the 2002 campaign which concentrated on the West end of the church, a considerable quantity of burnt roof tiles were uncovered. A lesser but nonetheless significant number came to light at the East end. It would seem that a serious fire at some period in the history of the site necessitated the rebuilding of the structure which was annexed to the North wall of the church.

The second investigation was a continuation of the works effected last year alongside the exterior (lay entry) into the church. The previous excavation revealed a fairly imposing double entry into the porticus, with a large plinth between the two doorways. It is very likely that a large column discovered nearby would have stood on this structure. This year, the excavation was continued a little way beyond the limit of the porticus and revealed a section of drain intended to carry off rainwater falling from the pentice roof of the porticus. It is, however, very crudely constructed using silex rubble (moellons). In comparison with the very finely constructed drains found elsewhere at Rauzet, we can only conclude that this structure is post monastic.

While the previous works were in progress a third investigation, under the supervision of an anthropologist was proceeding in the passage alongside the church to the South. A corresponding passage was excavated at the prieuré grandmontain de Pinel and revealed several burials as well as a decomposition pit. We have always been anxious to find out if the passage here at Rauzet was also used for inhumations. In fact three burials were revealed.

The fourth investigation was conducted alongside the passage in the chapter house. When Rozet became a farm a slurry pit was dug in this area and covered over with cement. It was a pleasant surprise therefore to discover that the pit itself is not as large as we thought and that quite a bit of the original monastic room remains identifiable. There remains scope for research to establish the architectural form of the original building but the remainder of the time available had to be devoted to excavating a very unexpected find. This consisted of a very large stone grave cover with a most unusual cross incised on it. It remains something of a mystery because for a number of reasons it is almost certainly not in its original position but in company with a similar grave stone found at Rauzet, has been moved from the grave or sarcophagus it once covered



Plan d'ensemble

PRIEURE DE RAUZET ORDRE DE GRANDMONT

2yyyy



Notes

Martine Larigauderie Beijeaud

Quand Grandmont n'est pas Grandmont

Quelques exemples.

-Humbert de Grammont, évêque de Genève vers 1119.

« Cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, édités par SENNEVILLE (G.), 1900,

-Témoin : Gui de Grandmont, prieur de Pairac, (Saint-Denis de Peyrat, prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, Peyrat-le-Château, canton d'Eymoutiers), en 1190, acte 338.

-Donation d'Alpazie femme d'un chevalier de Pairac appelé Amelius de Grandmont, vers 1220, acte 405.

-Le Grand et le Petit Grandmont se trouvent sur la commune de Peyrat-le-Château.

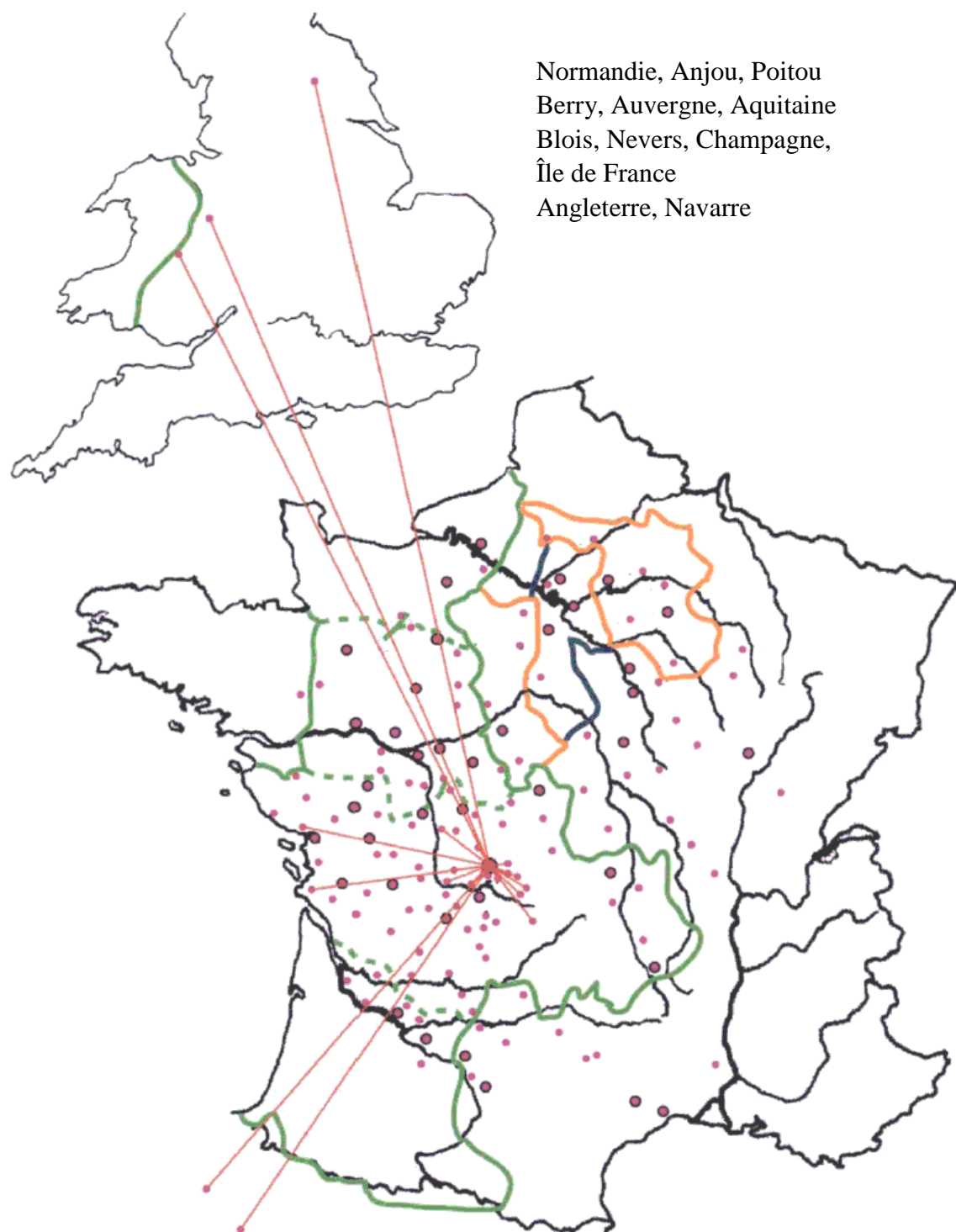
-Grandmont dépendance de la grange cistercienne d'Obazine de Saint-Palavy dans le Lot, *Le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine (XII^e-XIII^e s.)*, édité par Bernadette BARRIÈRE, Clermont-Ferrand, 1989, acte n° 749

-Une abbaye de Grandmont en Belgique

Notes sur la justice

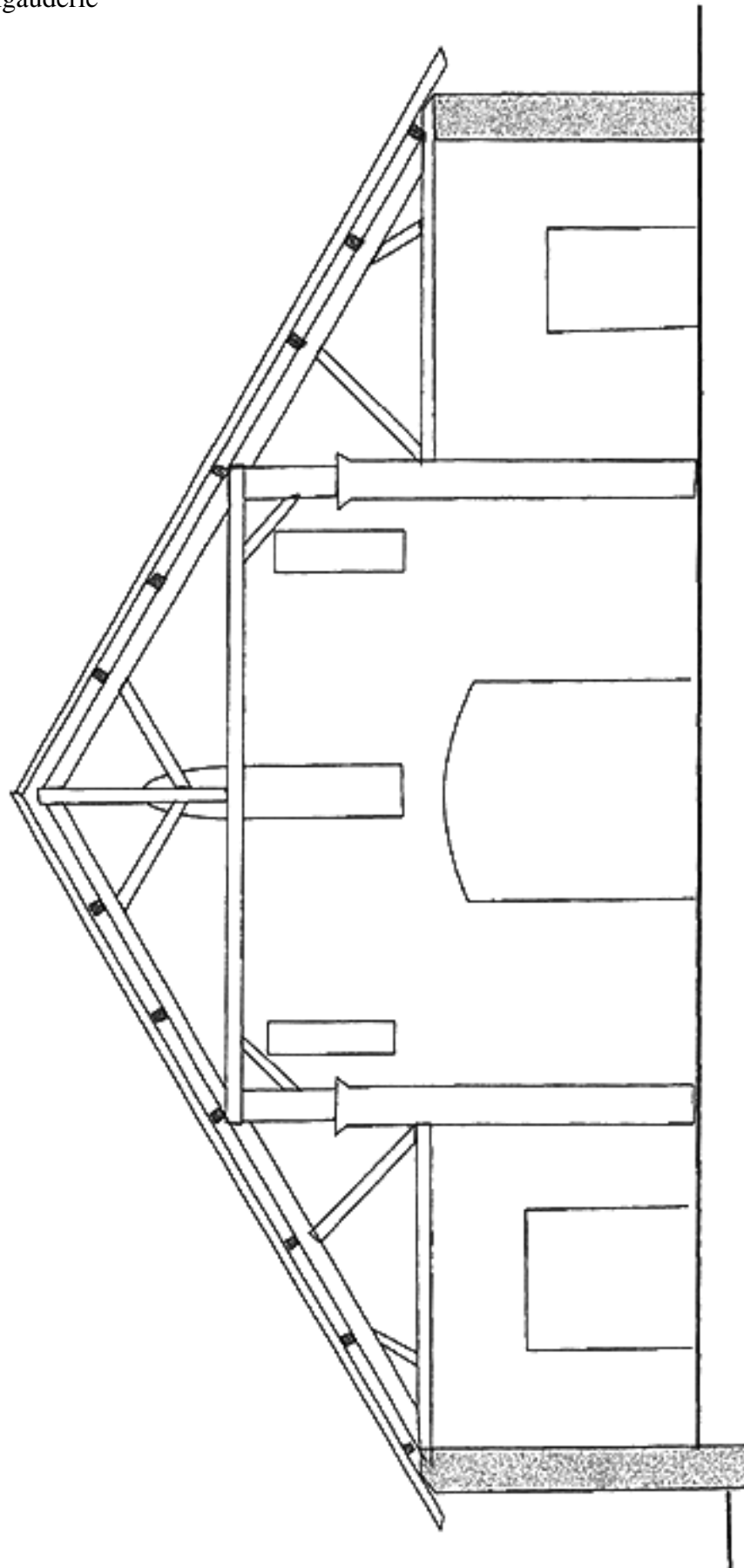
Grandmont n'a la justice pleine que dans sa franchise. Ailleurs, dans la paroisse de Saint-Sylvestre, l'évêque a la justice haute. Dans la confirmation des acquêts du 30 mai 1283, l'évêque Gilbert de Malemort ne laisse que la basse justice à Saint-Sylvestre où il la cède pour neuf livres (G 9 f° 48 r°. 5 HH 25/ 17. 5 HH 66, 41). Du temps du prieur Caturcin (1216-28), les assises pour Grandmont se tiennent dans la grange du Coudier, dans la franchise (I Sem 83, f° 93. *Projet de Bullaire*. 17^e s). En fait, le lieu des plaids est temporaire : les juges des assises siègent à l'endroit d'un litige. Dans la plupart des cas, Grandmont n'a pas de salle spécialisée et n'officie pas dans les bâtiments d'une de ses *celles*. Par exemple, lors d'une contestation du droit de justice à Boisvert, les assises se tiennent dans le lieu remis en cause, à Auliat (5 HH 52). À Balézis, où Grandmont n'a jamais obtenu le droit de justice, c'est le chapitre Saint-Étienne de Limoges qui marque sa suprématie en tenant ses assises à Balézis.

Carte et Plan



Coupe de la grange du Coudier

André Larigauderie



À la recherche des celles grandmontaines « perdues... de vue »

Michel Fougerat

La liste des celles grandmontaines dressée par la bulle de Lucius III du 27 août 1182 est sujette à caution. La seule liste ancienne authentique est celle du recensement de 1295, qui servit en 1317 lors de la réforme de l'Ordre par Jean XXII. C'est d'ailleurs cette liste qui fut reprise par Jehan Levesque dans ses Annales ; mais plusieurs prieurés avaient déjà disparu à cette époque, dont nous ne savons plus rien pas même le nom¹.

Nous avons vu le cas de Tourvoie dans l'étude sur Aulnoy², prieuré dont l'édification fut interrompue et où les grandmontains avaient édifié une chapelle.

Parmi les celles ayant perdu en 1285 leur destination monastique, et réduites à un simple domaine comme Balezis (l'actuel château des Gondeaux à Isle), Montmorillon qui avait été donné à l'Ordre par Aymeric de Magnac le 13 décembre 1207 et le 5 juin 1209. Cette maison reçut de nombreux dons tout au long du XIII^e siècle. En 1285, Montmorillon n'était plus appelé *domus* mais *torcular* (pressoir) dans les documents de l'époque, et n'avait plus d'activité monastique, mais uniquement viticole. C'est Montmorillon qui fournissait l'Abbaye en vin. Les transports de cette denrée transitaient par les Bronzeaux, un procès de 1659 fait état d'une affaire de confiscation de six pipes de vin, dans laquelle l'Abbaye eut gain de cause.

Saint-Martin Sainte Catherine dont nous ignorons si ce bien avait été possédé par Grandmont et s'il y avait une chapelle³. Mais à en croire le père Jean Becquet ce bien n'était pas grandmontain, mais relevait d'un ancien prieuré bénédictin de Saint Martial de Limoges⁴.

Quant à Angelard, l'abbé Lecler dit que le mas Angelard avait été donné à Grandmont en 1272 par Guillaume de Razès et Douce sa femme. À cette époque Angelard était une paroisse, était-elle également une celle dépendant de Grandmont, car en 1473 Angelard était un prieuré régulier relevant de la Maison-Dieu de Montmorillon. Cette maison avait nommé un titulaire en 1473 et en 1613, puis ensuite la nomination du prieur fut mise dans les attributions d'abord du prévôt de la Souterraine et ensuite de l'Abbé de St Martial de Limoges⁵. La même incertitude existe également pour Marsannay-la-Côte qui semble avoir été

¹ Louis Guibert- Destruction - p. 42.

² Les Cahiers Grandmontains n° 11 (décembre 1994)

³ J.R Gaborit - Thèse - p.108, note 79.

⁴ Dom Jean Becquet - Recherches sur les institutions religieuses (I/H 160 A.D.H.V)

⁵ André Lecler - Dictionnaire de la Haute-Vienne p. 235.

un domaine ou une annexe d'Époisses, et qui possédait une chapelle encore en 1709⁶.

Or rien n'est plus tenace que la toponymie, et les noms de lieux gardent à travers les siècles le souvenir des occupants du sol. Ils ont souvent gardé le nom soit de Grandmont ou Grammont comme Beaujeu (château de Grammont), Beaumont (Grammont), la Bellière (Grandmont), Bercey (Grammont), Chassay-Grammont, Fontblanche (Grandmont), Puy-Jubert (Grandmont), Rocheservière (Château de Grandmont) etc. ou les Bonshommes comme Authon-les-Bonshommes, Clairefontaine (les Bonshommes), Bois-Pouvreau (les Grands Bonshommes), Cléry (les Grands B.), St Jean les B, etc. pour n'en citer que quelques exemples. Or des lieux portant le nom soit de Grandmont, soit celui des Bonshommes sont à prospecter ; tel la Mazière-aux-Bonshommes près de Crocq (Corrèze), la Mazière est près d'implantations de Fontevraud (Arfeuille), et de l'Artige (St Pardoux d'Arnet), ainsi qu'une dizaine d'autres lieux présentant l'isolement dans des bois, et se situant dans une zone limite de région, telle que :

Gramont - commune de Mercœur - canton d'Argentat - 19 Corrèze

Gramont - commune de St Martin la Méanne - canton de la Roche Canillac - 19 Corrèze, près de Marcillac la Croisille

Gramont - commune de St Cirgues - canton de La Tronquière - 46 Lot

Grammont - commune de St Quentin du Dr. - canton de Castillonès - 47 Lot et Garonne.

Grammont - commune de Neufmaisons - canton de Baccara - 54 Meurthe et Moselle, loin de toutes implantations grandmontaines.

Grammont - commune et canton de Villersexel - 70 Hte Saône.

Grandmont - commune Ayat sur Sioule - canton St Gervais d'Auvergne - 63 Puy de Dôme.

La Mazière aux Bonshommes - canton de Crocq - 23 Creuse que nous avons visité sans rien trouver.

Grammont, commune de Vioménil, canton de Darney, aux sources de la Saône (Vosges) ou plus près de Grandmont tel que :

Grammont, commune de la Selle sur le Bied (Loiret), que nous avons visité, mais en vain. Aucune trace d'occupation monastique.

Sur la foi de renseignements donnés par M. Bernard Peugniez, (l'auteur du livre « *Routier des abbayes cisterciennes de France* »⁷ livre remarquable par son érudition), qui me signalait la présence d'un lieu écarté du nom de Grandmont se trouvant près de Montier-en-Der (Hte-Marne). Intrigués nous nous y sommes rendus. Le lieu est typiquement grandmontain : site écarté, sur un plateau au-dessus d'un cours d'eau, près d'une fontaine, entouré de plusieurs étangs créés de main d'homme avec levée de terre. C'est d'ailleurs sur une levée de terre que se trouve la route donnant accès au site. Près de Grandmont se trouvaient des

⁶ Arch. départ. Côte-d'Or - 31 h 732.

⁷ Bernard Peugniez - *Routier des Abbayes Cisterciennes de France* - Ed Gaud.

implantations religieuses : Boulancourt ⁸ (cisterciens) à 5 km à l'Ouest, la Chapelle aux Planches (prémontrés) à 3,500 km au N.O, et surtout la puissante abbaye bénédictine de Montier-en-Der à 4 km à l'Est. Ces trois abbayes se partageaient les dîmes de Longeville ⁹

Or Bernard Ardura dans son Dictionnaire Prémontré ¹⁰ écrit « *Bien que (la Chapelle aux planches fut) convenablement dotée, la proximité de la puissante abbaye bénédictine de Montier-en-Der limita son développement* », et pourtant les bénédictins en étaient distants de 7,500 km. De plus les bénédictins avaient obtenu de l'évêque diocésain, en 1110 l'autel de Longeville, village dont dépendait Grandmont ¹¹ ! En ce qui concerne ce prieuré on trouve dans les archives de l'Aube une ordonnance de Mathias Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, qui en exécution d'un arrêt du Conseil d'État nomme économe du couvent, Jean-Étienne Le Clerc, Seigneur de Grammont près de Longeville sur la Laine, prévôt honoraire de Troyes ¹². Le site est un peu semblable à Marigny, un puits très ancien existe encore.

Mais le nom de Grandmont peut être donné à un simple domaine. Près de St Junien (Hte Vienne) David et Pierre Bruni, chanoines de St Junien, donnèrent un domaine sur lequel fut construit un moulin, actuellement appelé Grandmont. Cette donation fut confirmée par Henri, sénéchal du Limousin, au nom et en la personne de Louis, Roi de France, et pour le sénéchal du Poitou, « *quitte et remet au prieur de Grandmont les querelles où contestes qu'il avait ou pouvait avoir à cause des moulins de l'Écluse faits à Saint-Junien sur la Vienne, en 1227* » ¹³. Grandmont de St Junien ne semble avoir été qu'un domaine. On trouve d'ailleurs dans la série 5 H de Limoges l'acte suivant :

« *Le 2 mars 1657 en la ville de St Junien et maison où pend pour enseigne le Lion d'Or, avant-midi, a été présent et personnellement établi en droit Révérend Père Sylvestre Texier, procureur syndic de l'Abbaye de Grandmont, lequel de son bon gré et volonté a assencé et affermé comme par les présentes accens et afferme à Annet Fourgraud, meunier, habitant au pont aux Moulins de Roussignac, paroisse du bourg de Saint-Brice, présent et acceptant, savoir le moulin à blé situé sur la rivière Vienne proche présente ville de Saint-Junien, appelé Grandmont, avec les appartenances et dépendances* »

J'ai été intrigué un jour par la mention sur le dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique d'un prieuré de Prémont ou de Grammont se trouvant

⁸ Boulancourt eut en 1238 un abbé nommé par le Pape Grégoire IX, qui vint à Grandmont pour enquêter sur les « crimes » imputés au prieur Élie Arnaud, par ses frères. (Nadaud p 455 - sem. Lges 35 bis)

⁹ Émile Jolibois - la Haute-Marne ancienne et moderne - Guénégaud - Paris (1967) p.

¹⁰ Bernard Ardura - Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours - 734 p - (1993) - Presses Universitaire de Nancy - Nancy.

¹¹ Ces moines de Montier-en-Der n'étaient pas populaires. E. Jolibois écrit p. 368 (cf. 7) « Le dérèglement des moines était si grand, que les serfs crurent le moment favorable pour obtenir leur affranchissement...Les paysans proclamèrent » *Mort aux Moines, brûlons les, eux et leur couvent* ! Quant la première effervescence fut passée, l'évêque de Chalons interposa son autorité...

¹² Arch. Départ. Aube - G 937 (1712-1756).

¹³ Ch. Lecler - histoire de l'Abbaye de Grandmont - p. 486.

sur la commune de Creuzier le Neuf près de Vichy, et qui avait été possédé par les bénédictins de Saint Allyre. De passage dans la région nous nous sommes rendu sur place voir si des restes pouvaient nous indiquer une ancienne occupation monastique. Sur place nous trouvions une ferme du XIX^e siècle sans caractère particulier. Il nous fut dit qu'autrefois il y avait un orme sous lequel les moines rendaient la justice, mais que cet orme avait été attaqué, il y a une trentaine d'années par la maladie et qu'il avait dû être abattu. Renseignements pris auprès des érudits locaux j'appris que ce prieuré avait été assujéti en 1535 pour neuf livres à la taxe de don gratuit, et que cette seigneurie qui dépendait du fief de Cérézat, avait été vendue en 1715 par Gilbert Gaspard de Chabannes-Pionsat à Claude-Joseph Ameil, bourgeois de Creuzier, et entrepreneur des chemins du Roi. Sa femme, Anne Menu, en redevint propriétaire en 1736. Les héritiers Ameil-Menu vendirent le bien le 2 janvier 1770 à Félicien-Auguste Badier de Versailles, seigneur de Cérézat, Saillet, Creuzier et autres lieux. Une chapelle particulière y était mentionnée¹⁴. Mais ce nom de Grammont gardé par ce lieu semble indiquer une occupation grandmontaine à l'origine.

Ces faits confirment que l'implantation des Grandmontains, loin de leurs attaches, et confrontés à des ordres puissants et bien structurés, et n'ayant plus dans ces régions les puissantes protections des Rois de France et d'Angleterre, rencontrèrent des difficultés pour s'implanter, et surtout s'y maintenir, d'ailleurs ils ne s'étendirent jamais plus loin.

Ayant rendu un jour visite au Père Philippe-Étienne dans son prieuré de Villiers, il s'enquit si j'avais lu le livre de Raymond Oursel : « *Évocation de la Chrétienté romane* »¹⁴, et si j'avais remarqué ce qu'il écrivait page 173 :

« *Les Plantagenêt, bienfaiteurs de l'Abbaye de Fontevrault... soutinrent pareillement la congrégation de Grandmont, qui ne comptait pas moins de 144 maisons à la fin du XIII^e siècle, réparties non seulement sur l'étendue des districts aquitains, mais jusqu'à Lodève, à la Grange du Bois sur les hauteurs mâconnaises (passée d'ailleurs dès 1146 à l'abbaye cistercienne de Pontigny sans perdre pour autant son nom de « Prieuré des Bonshommes »)... » et dans un autre livre il écrivait : « C'est à une fonction de contrôle routier que répondait le prieuré de la Grange du Bois fondé au XII^e siècle par l'ordre limousin de Grandmont sur le trajet d'un grand chemin reliant Mâcon à Charlieu, et en haut de col, permettant de passer de Solutré au bassin supérieur de la petite Grosne. Très peu après, repris par les cisterciens de Pontigny. Il fut rebâti au XIII^e siècle, avec une chapelle à chevet droit et un haut campanile en façade »¹⁵.*

Il s'avère que ce prieuré, bâti au XIII^e siècle, loin de Grandmont, en plein territoire de Cluny et de Cîteaux, a dû passer aux religieux de Pontigny lors de la grande activité de St Bernard. D'après M Patrick Defontaine qui a fait un travail remarquable sur les prieurés grandmontains en Bourgogne, la communauté grandmontaine aurait été agrégée par les moines cisterciens de Pontigny en 1146, ce qui correspondrait à la grande activité de Saint Bernard prêchant la seconde croisade à Vézelay la même année. C'est également vers ces années-là que d'autres congrégations intégrèrent la communauté cistercienne telle Grandselve et surtout Savigny. Devant le nombre restreint de moines à la Grange aux

¹⁴ Émile Aubert de la Faize et Roger de la Boutresse - Les fiefs du Bourbonnais - Paris- Moulins (1896) p. 186 et 374.

¹⁵ Raymond Oursel - Abbayes et prieurés de Saône et Loire.

Bonshommes, le prieuré fut transformé par les cisterciens en grange, puis par la suite cédé ou échangé à des chanoines réguliers, car un grand clocher en dur fut érigé vers la fin du XIII^e siècle ; or la règle de Cîteaux interdit ce genre d'édifice. Les restes les plus anciens sont dans la chapelle un chevet plat (bernardin) avec une fenêtre plein cintre, et sur le mur sud deux fenêtres limousines, dont l'une typiquement grandmontaine.

On trouve dans les archives de Mâcon en 1524 un protocole d'échange dressé par « *Antoine Montaudry, notaire royal à Mâcon, pour le compte du Prieur du prieuré de St Julien et St Fiacre de la Roche, autrement dit la Grange des Bonshommes ou la Grange du Bois.* » En 1587, une insinuation pour Moïse de Pise, puis de Gaspard de la Sablière, « *prieurs du prieuré St Fiacre et St Julien, plus connu sous le nom de la Grange du Bois.* ». Puis en 1611, l'union des cures de Villié-Morgon et de Bissy sous Uxelles, des prieurés de la Grange du Bois et de St André le Désert au séminaire nouvellement créé à Mâcon.

Dans la revue le Mâconnais de 1921, Gabriel Jeanton écrit :

« *Pèlerinage à Saint Fiacre en l'église St Julien de la Grange du Bois, et à la fontaine aux Ladres.*

Très en vogue en 1485, époque où les habitants de Macon affluaient à la grange du Bois. Dès le X^e siècle, il existait une église à la Grange du Bois, elle était au XII^e desservie par des moines. La présence d'un monastère au sommet d'une montagne permet de penser que ce n'était pas sans raison que les moines s'étaient établis là ».

Ceci est confirmé par deux écrits. Le premier est un pouillé du diocèse de Macon de 1513 par Thomas Seyvert. Il écrit au sujet de la Grange du Bois :

« *Prioratus sanctorum Fiacri et Juliani de Ruppe ordinis sancti Augustini, vulgo grangia bonorum hominum nuncuptatus, in quo consuevit communi aestimatione valent nonaginta libros Turonenses* ».

Le second est un manuscrit sur l'histoire du diocèse de Macon de 1770. Écrit par un anonyme et découvert en 1938 par le chanoine Georges Martin qui le révèle dans les Annales de l'Académie de Macon ¹⁶.

On y lit ceci :

« On voit dans les titres manuscrits de ce temps-là (XII^e siècle) et rapportés par Severt qu'il y avait une petite communauté de religieux établie et fondée à La Grange du Bois, appelée vulgairement les Bonshommes et que, Severt même, s'est contenté de nommer sans en déclarer l'origine ni l'institut faute de titres plus certains. Mais en voici la réalité, les saints religieux étaient de l'ordre de Grammont fondé à Grandmont en Limousin en l'an 1076 par Étienne gentilhomme d'Auvergne et fils d'autre Étienne seigneur de Muret en Limousin. Le roi Louis le Jeune les ayant fait venir à Paris leur donne Vincennes pour y construire un monastère. Geoffroy, seigneur de Joinville parent du comte de Mâcon voulut signaler sa piété en imitant celle du roi et fit venir plusieurs de ces religieux à La Grange du Bois qui était de sa dépendance et les y établit et par ce moyen devint le fondateur de cette Communauté qui porte encore aujourd'hui le vocable de St Fiacre, c'est ce qui paraît par un titre des observations sur l'histoire de St Louis qui commence en ces termes gaulois et usés : « Diex sires tous puissans, je vous pri que vous fassiez bonne mercy à Jeoffroy seignor de Joinville qui cy gist cui vous donates tant de grâce en ce monde, qui vous fonda plusieurs églises de son temps : premiers l'abbaye de L'escure de l'ordre de Cistiaulx, item l'abbaye de Joinville de l'ordre de Prémontré, item la maison de Mâcon de l'ordre de Grammont. »

¹⁶ - MARTIN (Georges), Annales de l'Académie de Mâcon, 3^e série, t. XVI, p. 155 et suiv.

M. de Mesne, dans son traité de l'origine des religieux, dit qu'on les appelait bonshommes ce qui vérifie ce qu'en dit Severt.

« Cette communauté dura quelque temps dans le pays. Humbert de Beaujeu lui accorde l'usage de ses bois de St Juillins de Roche, mais comme cet ordre de Grammont déchet quelque temps après de sa faveur, cette communauté fut dans la suite réunie dans ses biens au monastère de Pontigny ordre de Cîteaux, comme on le voit par une lettre d'un abbé du lieu adressée à Ponce (Ponce de Rochebaron 1144-1166), évêque de Mâcon par laquelle il le prie de confirmer une donation que Hugues et Pierre de Germoles avaient (sic) fait (sic) à ces religieux d'une partie des dîmes de Cenves et de deux parcelles de terre situées à Davayé ».

En marge : « *Aujourd'hui c'est un prieuré séculier dit de La Grange du Bois sous le vocable de Saint Fiacre.* »

Dans ce récit, aucune date précise n'est indiquée. Mais comme le manuscrit poursuit au paragraphe suivant avec la transition ainsi rédigée : « *Il y avait vingt-quatre ans que Pierre le Vénérable était abbé de Cluny...* » on tient une indication puisque Pierre le Vénérable a succédé à Ponce de Melgueil en 1122. D'autre part il existe un évêque de Mâcon dénommé Ponce de Rochebaron occupant le siège épiscopal de 1144 à 1166, selon les uns, 1143 à 1158 selon d'autres. C'est *Gallia Christiana* qui indique 1158 comme fin d'épiscopat, mais comme il abdique pour redevenir le chartreux qu'il était,

1166 est plus probablement l'année de son décès hors fonction. *Gallia Christiana* écrit d'ailleurs de Ponce : « *Ceterum ipse Pontius aedificari curavit ruralem basilicam S Juliani de Rupe teste San Juliano quam tamen ab hoc prasesule solum restauratam censet Severtius.* »

Tout ceci est repris sous une forme résumée par un auteur du XIX^e siècle¹⁷ : « *Vers ce même temps (épiscopat de Ponce), un parent du comte de Mâcon, Geoffroy, seigneur de Joinville, établit, sur des terres qu'il possédait à La Grange du Bois, un petit monastère qui porta vulgairement le nom de monastère des Bonshommes. Joinville y fit venir des religieux de la maison de Grammont, en Limousin, fondée par Etienne, seigneur de Muret, en 1076, et transféré depuis peu à Vincennes par Suger. Ce petit monastère dura peu : il fut réuni au monastère de Pontigny, de l'ordre de Cîteaux, et la maison de La Grange du Bois devint un prieuré séculier sous le vocable de Saint Fiacre ; le nom de couvent des Bons-Hommes lui resta longtemps dans le pays.* »

Ces trois textes convergent dans l'affirmation d'une création grandmontaine autour de, ou un peu avant 1150 à La Grange du Bois, écart de Solutré, avec comme acteurs principaux Geoffroy de Joinville et l'évêque de Ponce.

Vingt ans plus tard, dans des conditions plus assurées, Geoffroy de Joinville fondera chez lui une celle grandmontaine. Il y reporte sa piété particulière. Il y a un rapprochement anecdotique amusant, les deux prieurés, La Grange du Bois et Mathons sont dédiés au même Saint Fiacre.

Il reste que l'architecture de La Grange du Bois n'a pas grand-chose de grandmontain. Son chevet plat à une seule verrière s'en écarte même totalement. Le cimetière des prieurs et moines se situe au nord de l'église et non sur son terre-plein oriental.

¹⁷ - Comte de la ROCHETTE, *Histoire des évêques de Mâcon*, Mâcon, 1866, t. II p.

Il faut relativiser ces divergences. Citons encore le spécialiste¹⁸: « *quant aux églises de l'ordre érémitique de Grandmont, le chartiste J.R. Gaborit suivi par le regretté P. Aussibal a montré que seuls, quelques détails bien précis de structures les distinguaient des banales églises de campagnes environnantes* ».

Un travail de prospection est à entreprendre dans la France Grandmontaine !

Que ceux qui cherchent et trouvent des lieux grandmontains non répertoriés veillent bien nous le signaler. Nous nous ferons un plaisir de leur ouvrir nos colonnes, qui d'ailleurs sont faites pour ça,

et avec Saint Bernard nous disons « *que ceci soit la fin de l'article, non la fin de la recherche...* »

¹⁸ OURSEL (Raymond), *opus citatus*, p. 132

Acte concernant A. Forestas, habitant du « prieuré » de Rauzet

Transcription Martine Larigauderie Beijeaud.

1710. 26 mai. La Rochebeaucourt.

Galard de Béarn est seigneur de la région où se trouve Rauzet. Antoine Forestas, sieur de Villars, habite le site de la celle de Rauzet (bulletin de l'ASEG n°1). Il a en ferme des biens de Galard de Béarn. Au lieu de payer directement sa dette, le seigneur cède le montant de la ferme (le loyer) payé par Antoine Forestas.

Archives départementales de la Charente, 2 E 2967, Dereix, notaire Gardes.

Original de la ferme faite à Antoine Forestas sieur de Villars le 26 mai 1710, moyennant 336 livres par an le tout délégué à monsieur le Marquis (Galard de Béam)

Furent présents haud et puissant Messire Francois Alexandre de Galard de Bearn, chevalier, seigneur, comte de Brassac, baron de la Rochebeaucourt, de Lavaure, Salles, Genté et autres plasses demeurent en son chateau de la Rochebeaucour en Angoumois, d'une part

requy payer a Escuyeur, seigneur de la Rochebertier et y demeurent paroisse de Villoneur d'autre part et deffun monsigneur de Rochebertier, frère dudit Seigneur de Rochebertier ayant esté causition dudit seigneur compte de Brassac, envers le sieur Bussac Rimbaud de la somme de quinze cents livres,

et ledit seigneur compte de Brassac voulant descharger ledit sieur Rochebertier du cautionage en se redimant de ladite somme de quinze cents livres a ceddé et transporté cedde et transporte par les présantes audit seigneur de Rochebertier estipulant et aceptant la somme de trois cents livres par chacun an, a prandre sur Anthoine Forestas, sieur de Villars, pendant cinq années consequitive et dont la première commencera la presante année mil sept cents dix et dont le premier payement commencera de la feste de Paques prochaine en un an et ainsy continuer pendant cinq ans après lesquels ledit seigneur compte de Brassac cedde aussy audit seigneur de Rochebertier la somme de deux cent livres sur ledit Forestas par chacun an pour du tout sans faire payer par ledit seigneur de Rochebertier contre ledit Forestas annuellement jusques au parfait payement de ladite somme de quinze cents livres et des intérêts dycelles, lesquels dits intérêts diminueront a proportion desdits payements

a l'effet dequels ledit seigneur compte Brassac a mis et subrogé, ledit seigneur de Rochebertier en tous ses droits avecq promesse de le garentir dans ladite cession, moyenant laquelle ledit seigneur de Rochebertier a promis et sera tenu de payer le principal de ladite somme de quinze cents livres a la reuqueherte du sieur Bussac ; ensemble les intérêts dycelles le tout en garentira ledit seigneur compte de Brassac ; ledit luy en fera cesser toute poursuite et demande à paye de tout despans dhomages intérêts et au regard des intérêts de la dite somme de quinze cent livres pour le terme quy eschoirat au mois de may prochain ledit seigneur compte de Brassac serat tenu les payer et garentir ledit seigneur de Rochebertier, sur lesquels dits intérêts demeurât neanmoings desduîts le montant de la saisie faicte sur monsieur de Mirande a la requête de monsieur Maureau créancier dudit seigneur de Rochebertier en principal intérêts et fraix et dont le montant sera paye par ledit seigneur de Rochebertier en desduction des intérêts.

Et comme ledit seigneur compte de Brassac avoit donne en mandement de la somme de trois cents cinquante livres audit seigneur de Rochebertier sur ledit seigneur de Mirande, sur les intérêts du passé de ladite somme de quinze cens livres quy avoi peu estre paye, il a remis

ledit mandement avecq toutes les piesses et procédures audit seigneur comte de Brassac pour sans (= s'en) faire payer ainssy qu'il advizerat a la desduction touttesfois du montant de la saizie faitte sur ledit seigneur de Mirande a la requête dudit Maureau et dont le montant comme dit est, seroit desduit audit seigneur de Mirande en fabveur dudit seigneur de Rochebertier quy payera sur les intérêts de ladite somme de quinze cenz livres du premier terme.

le tout recognoissant ledit seigneur de Rochebertier que ledit seigneur compte de Brassac luy a paye le montant dudit mandement ce dont il ce contante sans préjudice des autres mandements que ledit seigneur comte de Brassac luy a donné.

et au passément des presantes a esté présent ledit Anthoine Forestas, sieur de Villars demeurant a Rousset, paroisse de Combiers. Lequel vollontairement accepté la cession sur le lieu sy dessus faittes, reconnue estre débiteur du montant d'ycelles, promis et ses obligé de payer audit seigneur de Rochebertier ladite somme de trois cens livres pour chacunes desdites cinq années et deux cens livres ensuittes dycelles le tout jusques a ce que ledit seigneur de Rochebertier soit entièrement payer de ladite somme de quinze cens livres et des intérêts dycelles,

tout ce que dessus les parties ont ainssy voullu, stipullé et accepté et a l'entretenement ont obligé et hypoteques tous leurs biens présents et futeurs, renoncé et juge, condamné et soubmis.

Et fait et passé au cheteau de la Rochebeaucour en Angoumois, avand midy le vingt six du mois de may mil sept cents dix, en presance de maître Dauphin Bourrut, sieur Duclaud procureur fiscal de la Rochebeaucour et Marc Jourdin, marchand demeurant a la Rochebeaucour tesmoings requis quy ont signé avec les parties, au passément des presantes

en presante haute et puissante dame Marthe Madelleine Foullé de Prounevau, dame comtesse de Brassac, espouse dudit seigneur comte de Brassac. Laquelle pour la plus grande surette de la garantye du montant de la cession de quinze cent livres et intérêts d'icelle ses obligée conjointement et sollidairement avec ledit seigneur, comte de Brassac, son espoux sous les renonciations au bénéfice deduction et maintien tous leurs biens presans et futurs

a promis et serat tenu ledit Seigneur de Rochebertier de faire aprouver et ratiffier ses presantes a Dame Anne Beunon sa femme et raporter l'acte dans le mois et la faire obligée sollidairement avec luy pour le payement de ladite somme de quinze cents livres et intérêts d'icelle et la garantye d'icelle.

Presans lesdits tesmoings cy nomme

les mots interlignes quy sont aussy Bussac, cinquante, aussy, sans préjudice, audit sieur de Rochebertier, de quarantie, quy, luy, dhus, des intérêts.

M M Foullé de Pruneuvault

Jacob Pasquet

Controllé a Lavalette le premier juin

reçu trante huit sols six deniers

Commentaire

(+ 2004) Pierre Goumain

Parties en cause :

Messire François Alexandre de Galard de Béarn, chevalier, seigneur de Brassac, baron de la Rochebeaucourt, de Lavaure, Salles et autres places, requis à payer au seigneur de Rochebertier, par le truchement du fermier 300 livres par an pendant 5 ans. L'Écuyer, seigneur de Rochebertier, paroisse de Vilhonneur, représentant son défunt frère, monseigneur de Rochebertier, qui était caution du comte de Brassac, représenté par le sieur Bussac Rimbaud.

Antoine Forestas, sieur de Villars qui devient débiteur des 1500 livres.

But de l'opération :

Décharger le sieur de Rochebertier de sa caution en se rédimant de la somme de 1500 livres, ce en transportant cette somme par l'acte dont il s'agit sur l'un des fermiers, en l'espèce Antoine Forestas. Contre cette cession, ledit seigneur de Rochebertier versera 1500 livres à la requête du sieur Bussac.

Conditions :

300 livres par an pendant 5 années consécutives, puis 200 livres jusqu'au complet paiement des intérêts.

Caution solidaire :

- 1 l'épouse du comte de Brassac, Marthe Madeleine Foullé de Prunevault
- 2 l'épouse du seigneur de Rochebertier, dame Anne Vernon.

Complications :

Le seigneur de Rochebertier a un créancier, M. Maureau (en principal, intérêt et frais). Saisie faite par M. de Mirande à la requête du créancier dont le montant sera payé par le seigneur de Rochebertier en déduction des intérêts au moment du terme qui échoira au mois de mai 1711. Le comte de Brassac avait donné un mandement de 350 livres au seigneur de Rochebertier sur le seigneur de Mirande, qui concernait les intérêts du passé de 1500 livres qui n'avaient pas été payés. Ce mandement a été remis avec les pièces de procédures au comte de Brassac qui a payé.

Note sur la grange du Coudier, commune d'Ambazac

À la mémoire de monsieur et madame Campagne, propriétaires au petit Coudier.

Pierre Campagne.¹⁹

Situation :

La grange est située sur la commune d'Ambazac, à environ 3 km du bourg, à proximité du chemin vicinal aboutissant Chez Pouyaud.

Étymologies proposées pour le nom Coudier

Cot + arium= lieu pierreux, selon M. Villoutreix.

Curtiferis = coudert, selon M. Lagrange, qui mentionne cinq parcelles appelées couderfert sur le cadastre de 1812, de la commune des Billanges.

Coudrier, arbuste [noisetier] ou plus probablement écoudrer, c'est-à-dire battre le blé, en dialecte selon M. Lanthonie.

Éléments d'histoire

Selon l'hypothèse de M. Lagrange, le domaine de Coudier résulterait d'une scission entre le V^e et le V^e siècle, du domaine de Joviniacum (Jonas), résultant lui-même d'une scission à l'époque gallo-romaine, du domaine primitif d'Ambaciacum (Ambazac).

Après 1070, époque de l'abbatit de Guy 1^{er}, abbé de Solignac, Gérard de Jau ou plutôt Jaunac (Jonas ?), donna à l'abbaye de Solignac son manse de Coder (Coudier ?), près le château de Montcocu (Montméry à Ambazac ?), (d'après le cartulaire de Solignac, XII^e siècle, en microfilm aux archives de la Haute-Vienne).

En 1178, sous le 6^e prieur de Grandmont, Guillaume de Treignac, Adémar, abbé de Solignac donna le lieu de Coudier au prieuré de Grandmont. La même année, son successeur confirma cette donation. (D'après divers ouvrages se référant à un manuscrit autrefois conservé à Grandmont).

Selon Nadaud, le 9^e prieur de Grandmont, Caturcin (1216-1228), tint des assises de justice seigneuriale dans la grange de Coudier.

Un acte notarié de 1550, relevé par F. Gaudy de Couzeix, mentionne la métairie de Coudier. Par cet acte, Antoine de Neuville, baron de Magnac et son frère, Antoine de Neuville, abbé commendataire de Grandmont (1525-1561), vendent à Mathieu Alesme, bourgeois et marchand de Limoges, du seigle des récoltes à faire à Grandmont en 1552 et 1553 et lui donnent reçu de la somme correspondante et hypothèque sur les dîmes, « les blés et froment appartenant [à l'abbaye], à cause de la métairie de Coudier » et tous les autres biens temporels de l'abbaye.

Une tradition voudrait que la grange ait servi de temple protestant, sans doute pendant les dernières années du XVI^e siècle, alors que l'abbaye était occupée par les réformés. Allou

¹⁹ L'association remercie le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Limousin qui a bien voulu communiquer le dossier d'inscription présenté par l'Association de la Grange aux Moines, en 1978. Sources : voir la bibliographie en fin de bulletin.

réfute cette hypothèse, mais M. Lanthonie mentionne près du Coudier, un petit bois appelé « cimetièrre des Huguenots », où au début de ce siècle on pouvait encore voir l'emplacement de trois tombes.

Au XVIII^e siècle, l'abbé Nadaud, curé de Teyjac (1712-1775), écrit en note à propos des assises seigneuriales tenues par Caturcin dans la grange avant 1288 : « cette grange existe encore et est capable de contenir la récolte entière des quatre domaines que les religieux de Grandmont ont dans cet endroit, de loger les hommes et le bétail ». Nadaud remarque encore que chez les Cisterciens, le mot grange désigne un logement considérable, capable de recevoir des hôtes et où l'on pouvait célébrer la messe et faire l'office.

Il est vraisemblable que le manse de Coder, donné après 1070 par Gérard de Jaunac à l'abbaye bénédictine de Solignac, n'avait pas une dimension justifiant la construction d'une grange importante. De plus, les Bénédictins ne semblent pas avoir pratiqué, à l'égal des Cisterciens, le système des granges.

Il est possible que la construction de la grange ait été entreprise par les Grandmontains assez tôt, dans la période allant de 1178, date de la donation de Coudier à leur ordre, à 1288, dernière année où Caturcin aurait pu tenir des assises seigneuriales dans la grange.

La franchise de Grandmont semblant s'être rapidement accrue à la fin du XII^e et du XIII^e siècle, Coudier a pu constituer un centre d'exploitation commode pour plusieurs domaines composant la franchise.

La grange a pu avoir un rôle de grange dîmière et abriter les récoltes que les assujettis étaient tenus de porter au titre de la dîme. Il est possible que la franchise ait compté d'autres granges. Un terrier de la fin du XV^e siècle mentionne dans la « basse-cour » de l'abbaye une grange alors en ruines, qui ne semble pas être la grange d'un simple tenancier. Si au XVIII^e siècle, l'abbé Nadaud ne mentionne pas le rôle de grange dîmière, mais parle seulement d'une grange pour quatre domaines appartenant aux religieux de Grandmont, c'est certainement parce que, depuis longtemps, les dîmes étaient affermées à des particuliers.

État de la grange en 1977

La grange est un rectangle orienté NNO-SSE. Elle mesure extérieurement 40,80 m sur 21,50 m. Les murs périphériques ont de 0,80 à 0,90 m d'épaisseur. La charpente est supportée par deux rangées de 7 piliers en granit, taillé et assisé. Ces piliers carrés ont une section de 0,60 m sur 5,50 m de hauteur et sont surmontés d'un encorbellement recevant les contrefiches de la charpente. Au-dessus de cet encorbellement, les piliers carrés se continuent avec une section de 0,45 m sur 1,60 m environ de hauteur, pour recevoir les pièces maîtresses de la charpente.

Malgré des percements et des adjonctions de date relativement récente, auxquels il est possible de remédier, la grange présente un grand intérêt par ses dimensions et la qualité de la charpente et de ses piliers.

État antérieur

La première construction, sans doute de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle, a pu être l'œuvre des convers de l'ordre de Grandmont, chargés selon la règle de l'administration du temporel et dont la participation à d'autres édifices est connue à la même époque.

Selon la tradition rapportée par Allou « le bâtiment était autrefois partagé en un grand nombre de petites pièces assez semblables à des cellules ». Mais cette disposition, si elle a existé, ne devait pas correspondre à l'agencement primitif.

Le pignon NNO a dû être refait peu avant 1821, date à laquelle Allou signale la réfection d'une façade comme récente.

La superposition du cadastre de 1812 et du cadastre actuel, permet de se rendre compte que la grange a été réduite d'environ 15 m du côté SSE. Cela correspond à ce que dit Allou, selon lequel la grange comportait 22 piliers, c'est-à-dire 2 rangées de 11 piliers. La réfection de ce pignon a pu être faite vers 1860, lors de la construction de la maison d'habitation. Les actuels propriétaires pensent que l'on a alors réemployé les matériaux encadrant les trois baies, dont une baie centrale en ogive et deux baies latérales étroites, à linteaux droits.

Disputes à Châteauneuf

Commune de Corquoy, canton de Châteauneuf sur Cher.

Après les guerres anglaises, en période de reconstruction, les abbayes vérifient leurs possessions et entrent en compétition pour récupérer des rentes.

1425, 22 août.

Arrêt en faveur de l'abbaye de Grandmont contre le chapitre Notre-Dame de Salles à Bourges, au sujet d'une redevance de 8 marcs d'argent que le prieur de Châteauneuf sur Cher (frère Gautier Berard) réclamait sur les moulins de Nanteuil.

THOMAS (A.), *Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* (1418-1436), Paris, 1910. Acte CLV.

1428, 26 mars.

Annulation d'appel et évocation au parlement d'un procès entre l'abbaye de Grandmont et l'église collégiale de Notre-Dame de Sales de Bourges.

THOMAS (A.), *Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers* (1418-1436), Paris, 1910. Acte CXCI.

Charles ... à tous ... faisons savoir que

L'abbé et le couvent du monastère de Grandmont faisant appel contre le bailli de Châteauneuf à Bourges., d'une part et le prieur et chapitre de l'église séculière et collégiale de Notre-Dame de Sales de Bourges, d'autre part, cette cour... a annulé ... l'appel et a arrêté l'instruction [...]. Date, à Poitiers, 26 mars, année 1428, sixième de notre règne.

1440. Janvier. Grandmont.

Texte en latin. Résumé des transactions. Accord sur les moulins et partage des eaux. L'abbé renonce à tous ses droits, surtout à son droit à une partie des eaux. Le prieur de Sales et son chapitre proposent des compensations dans leurs biens de Nanteuil. Ils cèdent un emplacement de moulin avec le droit de construire un moulin, et encore une maison voûtée ? et verger, terres, prés, cens, la grande île supérieure où se trouvent un bois et une pièce de pré au milieu et une petite île inférieure avec la pêcherie du moulin de Nanteuil et autre biens qui leur appartenaient depuis fors longtemps.

Archives départementales du Cher, 76 352.

Abstracts

The excavations at Rauzet last summer revealed the following features:

Evidence for the former existence of a building annexed to the north wall of the church.

Additionally, three burials were uncovered in the passageway alongside the church to the south and further investigation of the adjoining chapter house area revealed foundations of walls, which, it was supposed, had been destroyed when a slurry pit was sunk in the area. A massive, stone grave cover with a very unusual cross, incised upon it was discovered in this chamber but it is almost certainly not in its original position. Carole Hutchison.

Looking for Grandmontine cells: The author analyses different known or supposed grandmontine cells in the limousine region. Then, he makes up a list of toponyms using the word Grandmont. Finally, he presents three monasteries which, in all likelihood may have been related to Grandmont: Grandmont near Montier-en-Der (Hte-Marne), then Prémont or Grammont in the parish of Creuzier le Neuf near Vichy, la Grange des Bonshommes ou la Grange du Bois, not far from Mâcon (Saône et Loire).

A transaction included Antoine Forestas, who lived at Rauzet, le sieur de Brassac who farmed him out rents and other incomes. The complicated way of reimbursement involved le sieur de Rochebertier because instead of paying directly; le comte de Brassac transferred the money paid by Forestas for three years to Rochebertier.

Le Coudier: this hamlet near Grandmont still features an old barn which dates back to the 13th century. Prior Caturcin held assizes and administered justice there. The place was big enough to contain the crops from four small estates and could accommodate tenants. It still measures 40,80 m / 21,50 m. It might have been used as by Protestants during the war between Protestants and Catholics in the 16th century.

Châteauneuf: a series of charters from the 15th century show that after the Hundred Years wars, abbeys competed over the same revenue.

Bibliographie pour le Coudier

NADAUD (abbé J.), *Mémoire pour l'histoire de Grandmont*. Ms XVIII^e s.

ALLOU (C. H.), *Description des monuments de la Haute-Vienne*, 1821.

GUIBERT (L.), « Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXIII-XXV, 1875-77.

LECLER (A.), « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1907-1911.

LAGRANGE (F.), LAGRANGE-DARDANT (S.), *Histoire d'Ambazac*, Limoges, 1991.

LANTHONIE (A.), *Histoire de l'abbaye de Grandmont en Limousin*, 1976.

VILLOUTREIX (M.), « Les noms de lieux de la commune de Saint-Sylvestre », *Bulletin de liaison de la direction des antiquités historiques du Limousin*, n°1, 1977.

Pour en savoir plus

BECQUET (dom Jean), « Bernard Itier et Grandmont », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXIX, 2001, p.11-22.

AUBREE (Irène), Bonneval de Montusclat, Actes du Colloque la vie religieuse en bas Limousin, Soudaine Lavinadière, édition les Monédières.

GAUDY (Fernand), MACIOSZCZYK (Robert), « Le prieuré grandmontain de Rousset (Vaulry) aux XVI^e-XVII^e siècles », *B.S.A.H.Limousin*, t. CXXX, 2002, p. 398-400.

LARIGAUDERIE-BEIJEAUD (Martine), « La logique d'une progression vers l'ouest des implantations de Grandmont. Première partie : des raisons féodales », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2004.

« La logique d'une progression vers l'ouest des implantations de Grandmont. Deuxième partie : des raisons économiques », *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 2004.

« La politique grandmontaine des Plantagenêt. Des nouvelles implantations aux francs hommes », *B.S.A.H.Limousin*, t. CXXXII, 2004.

PERRIER (Jean), « Les changements de mains du coffret eucharistique de Grandmont », *B.S.A.H.Limousin*, t. CXXVIII, 2000, p.v., p. 335-8.

POURET (Simone), « Ouragan à Grandmont en 1569 », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXIX, 2001, p. 318.

POURET (Simone), « Difficultés à la reconnaissance de François Marrand comme abbé général de Grandmont, (1596-1598) », *B.S.A.H.Limousin*, t. CXXIX, 2001, p. 383-5.

POURET (Simone), « Vente de la rente de Volondat (Laurière), par décision capitulaire de Grandmont », *B.S.A.H.Limousin*, t. CXXIX, 2001, p. 377-9.

Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Age à nos jours, direction Jean Tricard, Limoges, 2003.

HUTCHISON (Carole), Rapport de fouilles 2003.